



# Lettre du Maire de Juin 2021

Enfin le ciel s'éclaircit et à partir du 9 juin nous allons pouvoir retrouver une vie quasi normale. Les associations vont pouvoir reprendre leurs activités, les salles municipales seront de nouveau offertes aux locations mais avec une jauge de 50%, soit 50% des effectifs de l'association et 50 % de la capacité des salles. (25 personnes pour la petite salle associative, 75 personnes pour la salle des fêtes)

Il sera toutefois nécessaire de rester vigilant, en respectant les gestes barrières et le port du masque en intérieur.

Ces mesures tomberont le 30 juin.

## **Le camion bleu des Flandres : le département et son offre de proximité.**

Le camion bleu des Flandres est né de la volonté de rapprocher les services des habitants des milieux ruraux. A cette fin 20 communes réparties sur le territoire accueilleront le camion bleu, des fonctionnaires vous aideront dans vos démarches administratives. (CAF, pôle emploi, CARSAT, carte grise, papiers d'identité, RSA ...). Pour Merris le camion sera stationné sur la place de la mairie de Vieux-Berquin le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois (3 juin. 13 juillet etc.) de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

## **Un nouveau commerce ambulancier.**

L'Echappée Belle, foodtruck spécialisé dans les burgers et les desserts maison, sera installé chaque samedi à compter du 5 juin sur la place de l'église de 11h30 à 13h45.

## **Elections départementales et régionales**

Les 20 et 27 juin, de 8h à 18h auront lieu les élections à la salle polyvalente.

Pour rappel, une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter (carte d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, carte de combattant (en cours de validité), permis de conduire (en cours de validité) ...

## Vote par procuration

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier existante », la nouvelle procédure « Maprocuration » sera largement dématérialisée.

- Les électeurs, pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur ;
- Les policiers et les gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement sera considérablement réduit ;

## Travaux à Merris

Dans ma lettre de janvier 2021, je vous avais annoncé divers travaux pour lesquels, dans le cadre du Plan de relance, nous avons obtenu un financement de 50% du département, soit 24 851.00€. J'ai le plaisir de vous informer qu'à ce jour

- la chaudière de l'école niveau 2 a été remplacée
- des adoucisseurs d'eau ont été installés à la salle associative, aux vestiaires foot et à l'espace socio culturel
- les portes de la salle polyvalente ont été changées
- des nouveaux jeux pour les enfants seront installés le 1<sup>er</sup> juin sur le terrain de sports

## Félicitations

Nous félicitons Mme GRUSON Isabelle « le relais de la dentelle » pour le bel article paru dans la voix du nord du 31 mai sur sa passion, la dentelle, ainsi que pour la parution de son livre « la maille de Bailleul » paru en mars 2021.

## Commerce

Le commerce de vêtements pour femme, l'Atelier d'Alex, situé 21 place de l'église, est ouvert.

## Déploiement de la fibre dans notre village :

Je vous invite à prendre connaissance du message ci-après rédigé par l'adjoint aux travaux Patrick Deroullers.

Le Maire,

Cordialement. 

## Mise en place de la fibre :

- C'est la société AXIONE qui est chargée de développer le réseau fibre dans notre commune et les communes avoisinantes.
- Nous avons rencontrés les responsables de cette société le 4 mai 2021 et nous avons pu avoir une vision plus réaliste de l'installation de la fibre.
- La phase de préparation technique est en cours comme le repérage du cheminement des câblages aériens et souterrain, le repérage des adresses physiques des futurs abonnés, le tout, par leur service dédié.
- Le démarrage effectif du déploiement débutera courant juin par l'installation des armoires dites « PMZ » (**P**oint de **M**utualisation de **Z**one), ces dernières seront installées à proximité immédiate des armoires récemment installées pour la montée en débit de l'ADSL.
- Pendant le même temps des travaux de voirie seront entrepris pour remplacer certains réseaux cuivre existants qui sont enfouis à même la terre sans fourreaux de passage. Des poteaux bois seront probablement nécessaires sur des portions non adaptées à l'enfouissement ; Cela occasionnera des désagréments pour les riverains, mais cela est nécessaire.
- Nous avons eu l'assurance qu'une très grande majorité d'abonnés téléphoniques seront éligibles à la fibre à partir de mi-octobre, début novembre.
- Il est important de savoir que AXIONE amène la fibre sur le domaine public et non pas jusque dans vos habitations.
- L'entreprise installe des **PBO** (**P**oint de **B**ranchement **O**ptique) , permettant de relier 5 abonnés avec le même point de branchement sur les poteaux qui possèdent déjà une ligne ( poteaux bois, poteaux EDF, façades de maisons).
- En aucun cas cette entreprise intervient dans le domaine privé (vos terrains).
- Certains d'entre vous (moins de 5%) devront user de patience pour être raccorder au réseau fibre ; en effet, il devra y avoir une demande particulière a effectuer auprès de votre futur fournisseur ( FAI : **F**ournisseur **d'****A**ccès **I**nternet) car, soit ils sont très loin du PBO ou isolé ou seulement 2 à 3 abonnés .
- Par contre, certains secteurs de MERRIS pourraient être éligibles beaucoup plus rapidement car dépendant d'une zone déjà pré-équipée comme VIEUX-BERQUIN, ou METEREN, ou OUTTERSTEENE.
- Vous serez avertis en son temps de votre éligibilité à la fibre et ainsi appeler votre fournisseur actuel (FAI) ou un autre pour être relié au réseau fibre, attention, il est possible de subir un refus si votre fournisseur estime qu'il n'y a pas assez de demande sur MERRIS (surtout pour les fournisseurs moins connus).
- A la suite de votre demande et de la réponse positive de votre fournisseur, un technicien viendra installé **chez vous**, les éléments nécessaires à l'utilisation de la fibre c'est-à-dire la **PTO** (**P**rise **C**entrale **O**ptique) et le boîtier **ONT** (**B**oîtier **O**ptical **N**etwork). Ces éléments sont installés à des endroits choisis préalablement avec vous dans votre logement ou garage ; attention, certains fournisseurs pourraient vous faire participer financièrement dans le cas de longue distance et/ou de tranchées et/ou de poteaux bois à installer dans votre terrain.
- Nous vous rappelons que le branchement se faire à partir de la PBO qui es en domaine public (soit aérien, soit souterrain depuis une chambre de tirage).
- Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement des travaux dans la commune par le biais des lettres de Maire, du site internet de Merris et du panneau d'informations lumineux.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON DE BAILLEUL SUD-OUEST



**COMMUNE DE MERRIS**

*Le Maire,*

*Aux habitants de Merris*

**OBJET : Déploiement du réseau de fibre optique**

Madame, Monsieur,

Notre commune va faire l'objet du déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet national France THD (Très Haut Débit). Cela permettra d'obtenir des services de téléphonie, internet et télévision numérique de très haute qualité.

Le projet dans notre région est porté par le Syndicat Mixte *La Fibre Numérique 5962* (<http://www.lafibrenumerique5962.fr/>).

AXIONE est l'entreprise retenue pour effectuer ce déploiement.

Pour ce faire, il sera peut-être nécessaire, comme pour le téléphone classique cuivre, de passer un câble en façade et/ou de poser un boîtier de raccordement.

Ces opérations sont indispensables afin que vous puissiez bénéficier de ce service. L'intervention est entièrement gratuite pour la commune ainsi que pour vous. Aussi, je vous prie de bien vouloir répondre favorablement à la demande de la société Axione.

Bien évidemment, je me tiens à votre disposition pour vous donner toutes les explications nécessaires et régler d'éventuels problèmes.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire  
Yves DELFOLIE



PS : Vous pouvez déposer en Mairie l'autorisation de passage en façade pour la société Axione.

Adresse du propriétaire :

Adresse de l'immeuble :

**CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN FACADE**

- Quelle que soit votre décision, merci de bien vouloir nous retourner ce document -

**Informations Propriétaire :**

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

« En tant que propriétaire, j'autorise le déploiement de câbles optiques et de boîtier(s) sur la façade du bâtiment cité en entête de ce document.

J'aviserai la société AXIONE préalablement des modifications et travaux que j'envisage d'effectuer et qui pourraient affecter la localisation ou le fonctionnement des installations et équipements du réseau fibre optique à Très Haut Débit, afin qu'Axione puisse assurer l'adaptation du réseau. »

Pour toute intervention sur la façade occasionnant le déplacement des câbles, les coûts engendrés seront pris en charge par la société AXIONE THD59/62.

A

Le,

Nom et signature du propriétaire  
« Lu et approuvé »